

**Séance du Conseil général du 15 juin 2015**  
**à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

---

Président : M. Paolo Cattoni, Président du Conseil général

Secrétaire-Caissier : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, employée communale

**1. Appel**

Monsieur le Président, Paolo Cattoni : je souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, aux Conseillers généraux, aux représentants des médias et à Messieurs Prétôt, Eyen et Dubail qui sont là pour présenter le projet de rénovation de l'école secondaire. Conformément à l'art. 18 du règlement du Conseil général, je procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux. 16 Conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir que je déclare donc ouverte et valable.

Messieurs Martial Farine et François Froidevaux sont excusés.

Madame Aline Montavon et Messieurs Nicolas Cattin et Jean-René Feuz sont absents.

Tous les Conseillers communaux sont présents.

La séance de ce soir a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 18 du 28 mai 2015
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

Monsieur le Président, Paolo Cattoni : afin de pouvoir libérer plus tôt les personnes qui sont venues pour présenter le point 6, je propose d'intervertir les points 5 et 6 de l'ordre du jour.

Au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 décembre 2014
3. Communications
4. Questions orales
5. a) Discuter et préviser un crédit de Fr. 1'850'000.00 destiné au projet de rénovation de l'Ecole secondaire Les Bois – Le Noirmont ainsi que son financement  
b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote
6. a) Discuter et voter les dépassements du budget 2014  
b) Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2014
7. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Veignat Enzo Pierre Claude et fixer la finance d'admission
8. Nominations :
  - a) Election d'un membre à la Commission de promotion économique

- b) Election d'un membre à la Commission d'estimation
- c) Election d'un membre à la Commission structures d'accueil
- d) Election d'un membre à la Commission d'école

Personne ne désire s'exprimer.

Au vote l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président, Paolo Cattoni : avant de commencer cette séance, je vous prie de vous lever pour observer une minute de silence en mémoire de Marie-Thérèse Froidevaux, maman de François et Maria Gagnebin, maman de Claude, qui sont décédées.

Une minute de silence est observée.

## 2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 décembre 2014

Monsieur le Président, Paolo Cattoni : personne ne désirant s'exprimer, je considère le procès-verbal comme accepté tacitement et je remercie chaleureusement son auteure pour sa précision.

## 3. Communications

### Conseil communal

Madame le Maire, Marianne Guillaume :

Vente de terrain : une vente de terrain de 2'400 m<sup>2</sup> à l'entreprise AeroWatch SA a été réalisée. La signature a eu lieu le 10 avril 2015.

Parcelles disponibles : au Plane Percé, il reste 6 parcelles de terrain disponibles et à Derrie lai Bâme 7.

Société d'embellissement : un don de Fr. 5'000.00 a été fait à la SED pour l'achat de jeux à la Petite Côte.

Véhicule des Travaux publics : comme vous l'avez vu, le véhicule de service des Travaux publics de la Commune a été remplacé par l'achat d'un véhicule d'occasion de Fr. 18'000.00.

Bâtiment de l'administration communale : des vannes thermostatiques sont à changer, ainsi que le conduit de la cheminée, ceci pour un montant d'environ Fr. 1'500.00.

Magasin Denner : la porte coulissante sera automatisée des deux côtés pour Fr. 940.00. La porte côté ouest n'est pas sécurisée. Une nouvelle porte aux normes sécuritaires sera installée et la porte du SAS enlevée pour le prix de Fr. 8'270.00. Une demande des gérants a été faite pour l'agrandissement de la surface du magasin. Nous étudions le déménagement de la ludothèque. Depuis le début de l'année, aucun local d'environ 35 m<sup>2</sup> n'a été trouvé, local pas trop cher, avec accès facile pour les mamans et pouvant contenir des rayonnages.

Candélabres : deux luminaires de candélabres ont été remplacés à la Rue du Doubs, les pièces de rechange pour les anciens n'étant plus livrables.

Impasse de l'Escalier : à l'Impasse de l'Escalier, Rière le Village 2, les escaliers seront supprimés afin de pouvoir déneiger ce chemin piéton.

Inforadar : un système inforadar a été proposé par le TCS. Il a été mis en place à plusieurs endroits et les données seront analysées.

Ecopoint : la place derrière les bennes à papier et carton sera goudronnée et l'électricité provisoirement posée pour une benne avec presse à carton. Le prix du goudronnage s'élève à environ Fr. 20'000.00 et celui de l'électricité et des divers à environ Fr. 7'000.00, ceci en attendant l'étude d'un projet plus durable.

Pétition des habitants des Prailats, du Cerneux-Godat, de Sous-les-Rangs et des Rosées : les pétitionnaires ont demandé de supprimer le panneau « Bordiers autorisés » à la Rue du Doubs et Route de Biaufond. Le dossier a été transmis à la Commission cantonale de signalisation et à l'Office de la circulation. Ceux-ci ont répondu qu'ils soutiennent la position du Conseil communal et ses arguments : assurer la sécurité et la protection des habitants. Ils sont donc en faveur du maintien de cette signalisation. Les décisions ont été prises en conformité des règles en vigueur. La mesure a été publiée dans le Journal officiel et il n'y a pas eu d'opposition. Finalement, cette mesure a fait l'objet d'un arrêté d'approbation par le Service des infrastructures. Le Conseil communal maintient fermement sa position et rencontrera les pétitionnaires. La notion de riverains autorisés permet l'accès aux habitants, aux personnes qui leur rendent visite ou doivent y effectuer des transports ou livraisons.

Projet Espace communal : je passe la parole à Monsieur Urs Moser, Président de la Commission de construction.

Monsieur Urs Moser : je vais vous donner quelques informations sur l'état du projet de l'Espace communal. Il y a quelques jours, vous avez reçu l'avis officiel, je n'ai pas grand-chose d'autre à ajouter. Je vais juste faire ressortir quelques éléments-clés en rapport avec ce projet.

#### **Bref rappel des évènements 2014**

04.07.2014 : octroi du permis de construire.

Mi-juillet 2014 : ouverture du chantier (terrassement).

Mi-août 2014 : début du gros-œuvre.

Parallèlement dès fin juillet 2014 : les membres de la Commission de construction se sont rendu compte que ce beau projet semblait avoir quelques défauts. Il y a eu divers incidents, voire des conflits entre les acteurs, ce qui a évoqué chez nous des doutes et des interrogations concernant la gestion, la coordination et la maîtrise du projet. Il nous semblait que ce n'était pas à l'exécutif ou à la Commission de construction de devoir mener le bateau, on avait mandaté des gens pour le faire.

Août – octobre 2014 : la situation s'est légèrement péjorée dans le sens où on a découvert des difficultés concrètes. On n'était plus en face de doutes, mais d'évidences. On s'est par exemple rendu compte qu'il ne fallait pas lancer l'appel d'offres pour les engins fixes de la salle de sport puisqu'ils ne pouvaient pas être intégrés convenablement dans la structure de la toiture. On s'est aussi rendu compte que l'avance de la planification par rapport à la réalisation fondait comme neige au soleil. Quand les plans arrivent le vendredi pour continuer les travaux le lundi, dans le meilleur des cas, on peut se rendre compte que quelque chose ne va pas.

Novembre 2014 : sur cette base, vous avez eu une information relativement sommaire lors de la séance du Conseil général. Là, les voyants étaient plutôt à l'orange.

Décembre 2014 : Tekhne s'est retiré du projet. Cela tombait juste bien puisqu'il y avait de toute façon l'arrêt du chantier pour la période hivernale.

#### **Constat fin 2014, décisions et mesures du Conseil communal**

Constat : notre constat était que la situation était grave. On ne pouvait pas laisser aller. Il fallait surtout évaluer les risques. On a maintenu l'idée qu'il faut une salle de sport, il faut rénover la salle de spectacle, faire les aménagements extérieurs. On s'est rendu compte qu'il y avait des points critiques comme la toiture, un ascenseur exigé par Pro Infirmis qui

avait été oublié alors que c'était une exigence. On a laissé en suspens le bâtiment SIS car, au moment de la demande du permis, les plans n'étaient pas suffisamment au point. C'est un point qui reste, pour l'instant, en veilleuse. On s'est fixé quelques conditions et un cadre pour continuer le travail : maîtrise des risques (techniques, financiers, fonctionnels, fiabilité), assurer le respect de l'enveloppe financière, assurer la conformité, la qualité et la durabilité des réalisations, prévenir, anticiper, limiter les frais d'entretien, simplifier l'organisation du projet.

### **Processus de transition**

Nous avons mis en route un processus de transition. On s'est demandé comment passer d'un régime à l'autre après le retrait de Tekhne. On a dû faire appel à un spécialiste juridique pour prendre la bonne voie et ne pas tomber dans des pièges. D'un commun accord avec les auteurs du projet, après avoir auditionné plusieurs bureaux, nous avons choisi le bureau Stähelin de Delémont. Au cours du premier trimestre 2015, le bureau Stähelin a fait une analyse technique sommaire du dossier qui a confirmé les incertitudes et les doutes que nous avons. Nous avons mis fin au mandat de l'architecte conseil. Durant le mois de mars, on a développé une nouvelle organisation qui soit fonctionnelle avec l'appui d'un juriste. En avril, avec la nouvelle équipe, on a discuté pour redéfinir les rôles. C'est une des conditions sine qua non pour que ça fonctionne bien. C'est ainsi que dès avril on a eu des séances de transition et de transmission des dossiers de Tekhne au bureau Stähelin qui a entrepris des analyses approfondies. On a en préparation la réception partielle des travaux déjà réalisés pour bien faire la transition entre l'ancien et le nouveau régime.

### **Analyses du projet**

Ces analyses sont en train d'être terminées. Concernant l'analyse technique, on s'est rendu compte que quelques éléments devaient être revus concernant la conformité avec les normes et prescriptions (bruit, chauffage, ventilation). Une analyse financière provisoire va être faite pour savoir où on navigue. On a encore beaucoup de choses à vérifier jusqu'à la fin de ce mois. Je vais être relativement cruel avec ces constats provisoires. La perspective est relativement claire : la faisabilité du projet soumis au vote en 2013 n'est pas confirmée. Il subira des modifications et cette démarche prendra du temps, mais ceci dans l'intérêt de faire quelque chose qui tient la route. Dans cette démarche d'adaptation, de modifications, il y a certainement un potentiel d'économies à effectuer. Mais, d'autre part, il y a aussi une perspective de surcoûts, par exemple pour l'ascenseur. Malheureusement, à ce jour, il nous faudra encore quelques semaines, voire quelques mois pour pouvoir vraiment faire le bilan et un pronostic clair. Est-ce que les économies réalisables et les coûts supplémentaires se contrebalanceront ? Nos conclusions concernant ces constats sont provisoires. On doit revoir et arrêter un cahier des charges définitif et détaillé. On a constaté des décalages entre le projet et les plans. On doit adapter le projet en fonction du cahier des charges révisé, des normes. Il y a les conséquences à étudier au niveau financier, du permis et du calendrier. On a décidé qu'on ne recommencera pas à amener des machines sur ce chantier si on n'a pas des plans d'exécution définitifs, une bonne partie des soumissions réalisées, appels d'offres adjugés.

### **Planning hypothétique**

Même si c'est encore de la spéculation, on peut établir le planning hypothétique suivant :

Réorganisation et mise en œuvre : 2<sup>ème</sup> trimestre 2015.

Transmission des dossiers et analyses : 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2015.

Révision des plans : 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2015.

Eventuellement modification du permis : 4<sup>ème</sup> trimestre 2015.

Appel d'offres pour travaux restants : 4<sup>ème</sup> trimestre 2015 et 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

Adjudication : 4<sup>ème</sup> trimestre 2015 et 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

Planning détaillé des travaux : 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

Reprise et suite des travaux : 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2016.

Inauguration : 2017.

### **Organisation du projet dès 2015**

Concernant l'efficacité de l'organisation du projet, on s'est rendu compte qu'il y avait aussi quelques failles. Initialement, on avait créé une Commission construction de 5 membres. Puisque beaucoup de décisions doivent tomber régulièrement, on a pris l'option de réduire cette Commission à 3 membres car il s'agit de valider des décisions, des tâches d'exécution qui relèvent du Conseil communal. Ces 3 membres sont donc issus du Conseil communal, soit Madame Marianne Guillaume, Monsieur Christophe Baume et moi-même. Ensuite, nous avons gardé, comme initialement prévue, la Commission Espace communal qui réunit les différents utilisateurs. C'est notre interlocuteur quand on parle de notions de besoins liés aux utilisateurs. On réunit cette Commission jeudi prochain pour rester en contact avec ces personnes. Cette Commission a aussi la mission d'aller au-delà de 2017 et de réfléchir sur un règlement d'utilisation quand tout sera en place. On a donc maintenant le bureau d'architectes Stähelin qui assure la direction architecturale avec les auteurs du projet. Ils s'occupent de planifier, coordonner, valider techniquement, piloter, organiser, suivre et contrôler la réalisation. Ensuite, nous avons des relations contractuelles avec l'ingénieur civil, l'ingénieur électricien et l'ingénieur CVS, ainsi qu'avec les entreprises et artisans.

En conclusion, comme on l'a formulé dans l'avis officiel, on s'est rendu compte que si on ne prenait pas le taureau par les cornes, le train allait dérailler et ce n'était pas une probabilité, mais une certitude. C'est pour cela qu'on a décidé d'arrêter le train, de réviser la locomotive et on est dans la phase où on réécrit l'horaire pour que le train puisse redémarrer au printemps 2016. Je vous remercie de votre attention.

## 4. Questions orales

1) Monsieur Jacques Boni : les parents d'élèves de 5<sup>ème</sup> Harmos s'inquiètent du suivi scolaire de leurs enfants suite à la maladie de Monsieur Thierry Mouche et du nombre de remplaçants qui interviennent dans cette classe. La Commission scolaire a réagi auprès du Service de l'enseignement sans résultat. Quelle action le Conseil communal pense-t-il mettre en place pour rétablir la confiance des parents d'élèves ?

Monsieur Laurent Cattin : c'est un problème récent et la Commission d'école n'a pas encore eu le temps de prendre une décision au sein du Conseil communal. J'ai eu un contact avec la Présidente de la Commission d'école mercredi passé. C'est vrai que le Service de l'enseignement pose problème pour notre Commune. Pour l'instant, on a auditionné plusieurs personnes pour les postes à repourvoir. Deux personnes sur trois ont déjà été nommées par le Service de l'enseignement. Pour le dernier poste, on avait choisi une personne, mais elle n'a pas été retenue par le Service de l'enseignement. Par rapport à tout ça, on va en discuter au prochain Conseil et voir si on s'investit plus au niveau du Service de l'enseignement.

Monsieur Jacques Boni : je suis partiellement satisfait.

2) Madame Sabine Clémence : je n'ai plus de question car Madame le Maire y a déjà répondu dans ses communications.

3) Monsieur Robert Claude : je n'ai plus de question car Monsieur Urs Moser y a déjà répondu.

4) Monsieur Jacques Boni : depuis ce printemps, l'obligation d'apposer une vignette sur les végébox est entrée en vigueur. Combien de vignettes la Commune a-t-elle délivrées ? Y a-t-il eu des réactions réfractaires à cette obligation ?

Monsieur Johnny Combremont : jusqu'à ce jour, on a récolté pour Fr. 8'500.00 de vignettes à Fr. 50.00 la vignette. Très peu de gens sont réfractaires.

Monsieur Jacques Boni : je suis satisfait.

5. a) Discuter et préavisier un crédit de Fr. 1'850'000.00 destiné au projet de rénovation de l'Ecole secondaire Les Bois – Le Noirmont ainsi que son financement  
b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote

a) Discuter et préavisier un crédit de Fr. 1'850'000.00 destiné au projet de rénovation de l'Ecole secondaire Les Bois – Le Noirmont ainsi que son financement

Entrée en matière.

Monsieur Laurent Cattin : le premier bâtiment abritant l'école secondaire a ouvert ses portes en 1961. Cinquante ans plus tard, sans avoir consenti d'investissements importants durant toutes ces années, il est urgent de restaurer ce bâtiment en profitant de le remettre aux normes notamment pour ce qui touche aux espaces destinés aux sciences et au dessin. La scolarisation a évolué et ce tout particulièrement pour ce qui touche ces domaines. Ces salles doivent dès lors correspondre à ce que prévoit la législation en termes d'équipements. Le gros-œuvre de cette rénovation correspond à une réfection du toit intégrant une correction de l'inclinaison du pan, un agrandissement et une modernisation de l'équipement des classes de sciences et de dessin, une amélioration de l'enveloppe énergétique et la pose de panneaux solaires, une remise à neuf des sanitaires et divers travaux d'électricité, pose de luminaires, stores, etc. Ces travaux seront échelonnés sur deux phases et sur deux années. En 2016, le gros-œuvre comprendra la réfection de la toiture, l'isolation périphérique, le rafraîchissement des couloirs, la réfection des classes, la pose des panneaux solaires photovoltaïques, la réfection des sanitaires. En 2017, il y aura la création des salles de sciences et de dessin, de la salle des maîtres et du bureau du Directeur avec une isolation des planchers et des murs Est et Ouest. La rénovation de ce collège est une réelle nécessité en regard à la vétusté du bâtiment et de ses infrastructures dans son ensemble : pour les personnes ayant connaissance du lieu, nul doute car le constat est évident. Pour le financement, il est bon de rappeler que la Commune des Bois doit passer ce crédit dans sa globalité. Toutefois, la gestion de ce bâtiment et son financement sont assurés par la Communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont. Ainsi, le Conseil général se prononce aujourd'hui et une votation populaire sur cet objet aura lieu en septembre 2015. Selon la clé de répartition convenue pour les bâtiments du collège secondaire, la Commune des Bois aura à sa charge environ 32 % du coût généré par cette restauration. Le solde sera à la charge de la Commune du Noirmont. La clé de répartition peut légèrement fluctuer étant entendu qu'elle est basée sur des paramètres variables, tels que le nombre d'habitants, le nombre d'élèves et le revenu fiscal harmonisé. Concernant l'amortissement, il est prévu sur 33 ans (3 % par an) avec une charge financière annuelle globale d'environ Fr. 82'000.00. Cela représente pour la Commune des Bois un coût intégré dans le budget à hauteur maximale de Fr. 26'928.00 par an. Il est important de relever qu'à fin 2019, le bâtiment construit en 1995 sera totalement payé. Il n'y aura dès lors pas de double charge financière pour l'Espace scolaire Les Bois – Le Noirmont. Grâce à ces travaux, à fin 2017, les bâtiments propriétés de la Communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont seront remis aux normes, ils seront fonctionnels et en excellent état.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 16 voix.

Débat de fond.

Monsieur le Président, Paolo Cattoni : je donne la parole à Monsieur Yvan Prétôt, Conseiller communal du Noirmont, responsable du dossier.

Monsieur Yvan Prétôt : en préambule, je vais vous présenter l'historique du projet. En 1961, l'immeuble de l'ancien bâtiment de l'école secondaire a été construit. En 2009, il y a eu une étude qui a été faite pour la réfection des salles de sciences et de dessin. Ce sont les deux éléments prioritaires qui ont fait démarrer le projet. En 2011, il y a eu une rencontre avec le Service de l'enseignement pour discuter des normes et des besoins essentiels. Après cette rencontre, le projet a été modifié. Le premier projet était devisé à Fr. 1'300'000.00. En 2012, le bâtiment avait 50 ans et sortait de la clause du besoin. On était donc assurés d'avoir des subventions sans devoir faire trop de gymnastique. En 2014, après avoir repris le dossier, la Commission de gestion, composée de deux membres des Bois et trois membres du Noirmont, a remis la vapeur et a redimensionné le projet pour vraiment prendre en considération les choses qui avaient été omises comme l'isolation et quelques retouches dans certaines salles. En 2014, on a finalement reçu la lettre de Madame la Ministre Elisabeth Baume-Schneider qui nous disait que le Canton était prêt à entrer en matière et qu'il donnait une tendance pour l'obtention d'une subvention d'environ Fr. 250'000.00 à Fr. 300'000.00. A partir de là, on est arrivés dans les Conseils communaux pour présenter le projet. On a eu l'aval des deux Conseils communaux et de l'assemblée des délégués. Jusqu'à présent, on a tous les signaux au vert. On espère commencer les travaux l'année prochaine. Je suis content de voir quelques visages que j'ai eu vus quand j'étais enfant. Les personnes qui ont utilisé ce bâtiment à l'époque doivent savoir que ce bâtiment n'a pas changé. Le temps s'est arrêté. Je vous remercie de votre attention. Je passe la parole à Monsieur Eyen pour présenter le côté pédagogique du projet.

Monsieur Vincent Eyen : à l'interne de notre établissement, on a mené pendant une période assez longue des réflexions, des investigations et des analyses poussées. Quand je dis « nous », ce sont les élèves, les enseignants et la Commission de gestion. Ces réflexions avaient pour objectif de cibler les besoins et de faire des constats. Ces besoins et ces constats sont principalement de deux ordres que je vais vous présenter maintenant. Il y a des besoins structurels qui se subdivisent en trois portions et les besoins pédagogiques qui sont très importants pour les élèves et les enseignants pour le bon déroulement des leçons en respectant le plan d'études romand qui est imposé depuis quelques années. Dans les besoins structurels, il y a les sanitaires qui sont complètement désuets et qui n'ont pas subi de rénovation depuis 1961. Il y a des problèmes d'écoulements et les sanitaires représentent un besoin absolument indispensable. En début d'année, on avait décidé de fermer ces sanitaires pour cause de relative insalubrité, mais au niveau de la circulation des élèves dans le bâtiment, ça gênait les autres élèves. Le deuxième besoin structurel, c'est la toiture qui occasionne des soucis au niveau de la déperdition de chaleur et au niveau de la sécurité. Si on regarde la toiture du côté nord du bâtiment, on voit qu'elle est un peu concave, il y a comme un trou qu'on avait découvert en 2009. Suite à cela, on avait procédé à des analyses et, je vous rassure, il n'y a pas de risque pour les élèves mais, néanmoins, on est tenu régulièrement l'hiver de déneiger le toit. Il y a aussi des infiltrations d'eau qui se font par exemple dans certaines lampes des salles de classe. J'ai tout de suite fait intervenir des spécialistes pour remédier à ces soucis. Au niveau des stores, il y a aussi une déperdition de chaleur assez énorme. Le troisième point structurel concerne l'isolation. Le 27 mai 2015, sur le bureau d'une classe, j'ai relevé une température de 15 degrés alors qu'il n'y avait pas -10 degrés à l'extérieur ! Maintenant, je vais passer au niveau

pédagogique, c'est le besoin qui est peut-être le plus important. Les salles de sciences et de dessin sont, au niveau des normes actuelles, beaucoup trop petites. Au niveau du mobilier, ces salles sont mal équipées avec une grande table pour l'enseignant qui symbolisait à l'époque le grand savoir du professeur et de toutes petites tables pour les élèves et leur tout petit savoir. Aujourd'hui, il faudrait une plus grande salle pour faire des îlots de travail et des emplacements modulables. Il faudrait des arrivées d'électricité et de gaz, une hotte pour pouvoir faire de la chimie, ce qui n'est pas le cas actuellement. Les enseignants ne peuvent pas faire de chimie alors que c'est dans le plan d'études romand, ce sont des chapitres entiers qui passent à la trappe. Actuellement, les appareils informatiques devraient également être intégrés dans tous les cours. Je donne la parole à Monsieur Sylvain Dubail, architecte.

Monsieur Sylvain Dubail : à partir de ce constat, l'objectif du projet était de prendre en considération chacun des éléments qui ont été présentés et d'essayer de les résoudre, de faire un projet global pour intégrer un bâtiment qui soit aux normes 2015, confortable d'utilisation et qui mette en valeur les qualités du bâtiment existant. Le Canton nous a obligés de revoir le premier projet car les salles étaient trop petites et on ne pouvait pas toucher de subventions. En plus, il nous a demandé de profiter de remettre à niveau le bâtiment dans sa globalité. On va donc agrandir les salles, les mettre à niveau et y intégrer des équipements informatiques. Les travaux du rez inférieur intègrent tout ce qui est canalisations vu qu'il y a un plancher technique dessous qui permet assez facilement de pouvoir raccorder le bâtiment et de pouvoir faire une gestion cohérente de cet étage qui sera dédié aux enseignements spéciaux. L'étage du dessus comprend des travaux assez lourds pour les sanitaires et une remise à niveau des salles de classe. Une étude statique a été faite qui montre que la flèche sur le pan principal du toit, dès le départ, a été sous-dimensionnée. Ça soutient une quantité de neige, mais il faut être attentif à chaque fois. Il faut donc renforcer la structure afin de mettre le tout aux normes actuelles au niveau statique pour assurer une stabilité du bâtiment sans se soucier du déblaiement de la neige. Au niveau thermique, une étude a été faite par le bureau technique Planair. On a cherché à trouver des solutions pragmatiques, économiques et soucieuses de l'identité du bâtiment pour avoir la partie du haut complètement isolée et la partie du bas isolée ponctuellement aux endroits les plus problématiques. Après les travaux, au niveau des déperditions, on sera à une tout autre échelle. Avec les travaux d'isolation des murs, des planchers, de la toiture, le remplacement des fenêtres et des stores, on arrive à une économie d'environ Fr. 5'500.00 par année de mazout. En bas, on gardera l'identité du bâtiment avec les pierres de taille qui font référence au bâtiment de l'école primaire. Au niveau du confort visuel dans les classes, il y a des gros soucis à cause des stores roulants qui sont soit ouverts, soit fermés. Quand il y a du soleil, il faut de toute façon allumer la lumière artificielle puisqu'on n'arrive pas à gérer la lumière naturelle. Grâce aux stores à lamelles, on pourra gérer la luminosité et on évitera aussi un pont de froid. Après, il y a eu une réflexion de développement durable. Sur la toiture qui est refaite, on profite, sur la partie nord, de faire de la récupération d'eau de pluie et, sur la partie sud, on posera des panneaux photovoltaïques. On a une consommation annuelle d'environ 9'000 kilowatts/heure et les panneaux solaires en produiraient environ 11'000. On pourrait donc revendre une partie de cette énergie au réseau. Au niveau de l'eau sanitaire, ça nous permet de faire 1'500 m<sup>3</sup> par année d'économie. Au niveau du planning, cette année, le but c'est d'obtenir les autorisations et validations des communes pour lancer la demande de permis de construire. On espère démarrer les travaux l'année prochaine avec la réfection de la toiture, les classes, l'électricité. L'année suivante, on s'occupera des salles spéciales : dessin, sciences et travaux de canalisations. Ça permet de faire deux étapes séparées qui arrivent à se serrer



dans le temps des vacances scolaires. Au niveau du budget, on arrive à un total de Fr. 1'850'000.00. Dans ce montant, il y a une part de subventions écologiques de Fr. 35'000.00 et Fr. 320'000.00 de subventions cantonales. Pour la Commune des Bois, ça représente Fr. 26'928.00 par année.

Madame Sabine Clémence : vous avez parlé d'excavation, pourquoi ?

Monsieur Sylvain Dubail : ce sont des travaux pour les conduites, pour le terrain, pour mettre en forme certaines choses comme l'étang.

Au vote, le point 5 a) est accepté à l'unanimité.

b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote

Le message proposé est celui qui figure dans le rapport remis aux Conseillers généraux.

Madame Charline Cattin : je propose d'ajouter que la charge annuelle communale sera de Fr. 26'928.00.

Monsieur Germain Jobin : pour moi, ce n'est pas trop clair. Quelle sera la charge de la Commune ? Est-ce que ça sera le 32 % du montant total ou du crédit net ?

Monsieur Sylvain Dubail : c'est entre les caissiers que ces chiffres devront être établis.

Au vote, le message proposé dans le rapport avec une mention concernant la charge annuelle communale de Fr. 26'928.00 est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président, Paolo Cattoni : je remercie Messieurs Prétôt, Eyen et Dubail pour les informations données et vous souhaite une bonne soirée.

6. a) Discuter et voter les dépassements du budget 2014

b) Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2014

Entrée en matière.

Monsieur Urs Moser : en guise d'introduction, je vous présente différents tableaux afin de représenter les chiffres de façon plus concrète. Ce qu'on peut constater, c'est qu'on n'a pas d'excès au niveau des charges puisqu'on est 2 % au-dessous de ce qui avait été budgétisé. En ce qui concerne l'évolution des produits, ils sont au-dessus pour 6 %. Il y a un élément qui est très difficile à maîtriser, c'est le résultat de l'imposition. Ces dernières années, on a toujours eu des bonnes surprises. C'est extrêmement difficile à prévoir. On a une stabilité relativement satisfaisante au niveau des charges, c'est parce que le ménage communal est structuré et on a une grande prévisibilité, ce qu'on n'a pas dans les produits. On a eu un bouclage provisoire avec un excédent de produits de Fr. 277'176.63 alors qu'on avait budgétisé un excédent de charges de Fr. 129'550.00. Au vu du fait qu'on a pas mal de choses à investir ces prochaines années, on a décidé de mettre une partie de l'excédent de produits en provisions, soit Fr. 270'000.00, pour arriver à un excédent de produits définitif de Fr. 7'176.63. Si on prend le patrimoine administratif, il a passé d'environ 3 millions de francs en 2010 à environ 6.5 millions en 2014. En parallèle, on voit que le total des dettes a passé de 5 millions de francs à presque 9 millions. Ces différences entre le patrimoine administratif et les dettes se tiennent, on n'a donc pas dépensé en consommation, mais en investissements. D'autre part, au fil des années, il s'agit de renflouer correctement les différents fonds des services communaux. Là aussi, on connaît une amélioration. Globalement, on n'a pas de variation exceptionnelle sur les charges ou sur les produits. On a une augmentation du patrimoine administratif qui est relativement proportionnelle à

l'augmentation de la dette. Vous avez reçu le rapport préliminaire et les comptes 2014. Il y a une erreur de frappe dans le rapport préliminaire à la page 7 où la dette à long terme était inscrite à Fr. 4'880'087.76 au lieu de Fr. 3'880'087.76, d'où un endettement total de Fr. 7'904.501.01. A la page 8, dans l'encadré où on calcule la dette par habitant, c'est également le montant modifié qui doit être pris en compte. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière. Je vous remercie de votre attention.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 15 voix.

#### a) discuter et voter les dépassements du budget 2014

Débat de fond.

Madame Sabine Clémence : le PCSI se réjouit d'avoir des comptes positifs. On revient toujours à la même chose : on se demande si ça ne serait pas une fois l'occasion de réfléchir à une baisse de la quotité d'impôts. Ce qu'on aimerait aussi, c'est de se dire qu'on travaille sur les 4 années à venir pour essayer d'envisager le long terme. Ce n'est pas une proposition, c'est un constat.

Au vote, le point 5 a) est accepté à l'unanimité.

#### b) Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2014

### CHAPITRE 5 / INSTRUCTION, FORMATION ET CULTURE

#### Compte 5110.318.02/Assurance immobilière

Madame Sabine Clémence : il y a une énorme charge de Fr. 11'562.10 par rapport aux années précédentes. Pourquoi ?

Monsieur Claude Gagnebin : les assurances commerciales RC et l'assurance immobilière étaient comptabilisées sous deux positions et ont été réunies. Actuellement, on revoit toutes nos polices d'assurances.

### CHAPITRE 6 / AIDE SOCIALE ET SANTE PUBLIQUE

#### Compte 6651.312.00/Energie

Monsieur Jacques Boni : au budget, il y a Fr. 500.00, alors que dans les comptes on a Fr. 4'939.15 pour l'énergie de l'unité d'accueil.

Monsieur Claude Gagnebin : pour rassurer Monsieur Boni, c'est simplement une question comptable. Précédemment, le contrat que nous avons avec les responsables de La Concordia prévoyait un loyer avec les charges comprises. Au niveau de la présentation des comptes pour le Service de l'action sociale, cette manière de faire n'est pas en notre faveur alors on a imputé une certaine partie du loyer dans les charges. De cette façon, ces charges sont prises en compte dans le coût d'entretien du bâtiment qui est plafonné à un certain montant alors que les autres charges ne sont pas plafonnées. Le montant des charges est le même.

Monsieur Jacques Boni : est-ce qu'on ne devrait pas changer le libellé énergie et mettre autre chose ?

Monsieur Claude Gagnebin : ça sera changé mais pour l'année 2015. Ce sont des frais de chauffage.

Compte 6651.460.00/Subvention de la Confédération

Monsieur Christophe Cerf : la subvention de la Confédération reviendra chaque année ou est-elle unique ?

Monsieur Claude Gagnebin : elle est unique.

## CHAPITRE 7 / ECONOMIE PUBLIQUE

Compte 710.365.02/Adij, Pro-Jura, Région Jura

Monsieur Jacques Boni : il y a une somme de Fr. 3'653.00 alors que le budget prévoyait Fr. 400.00. Est-ce une faute de frappe ?

Monsieur Claude Gagnebin : ce n'est pas une faute de frappe, c'est une réorganisation des comptes pour qu'ils soient plus clairs à l'avenir. Pour cette année, ça porte un peu à confusion. On a regroupé les comptes en matière de prestations aux services publics, touristiques et autres associations.

Rapport des vérificateurs des comptes

Monsieur Vincent Berger : les comptes 2014, bouclés au 31.12.2014, ont été contrôlés. Notre vérification nous permet d'indiquer que les comptes sont présentés correctement. Nous remercions le Caissier pour sa bonne tenue et sa disponibilité. Ainsi, nous recommandons au Conseil général d'approuver les comptes 2014 tout en en donnant décharge.

Au vote, le point 5 b) est accepté à l'unanimité.

7. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Veignat Enzo Pierre Claude et fixer la finance d'admission

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : Monsieur Veignat Enzo Pierre Claude est né en 1998 à Belfort. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, il vit aux Bois avec sa famille. Il a suivi l'école primaire aux Bois, l'école secondaire au Noirmont. A ce jour, il est au Lycée à La Chaux-de-Fonds, toujours à charge de ses parents. Tous ses amis sont en Suisse et il demande la naturalisation ordinaire. Il a été auditionné et le Service de la population est favorable à l'octroi du droit de cité communal et cantonal. Je vous recommande d'accepter cette demande.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Monsieur Claude Gagnebin : il y a quelques années, la finance d'admission pour une personne mineure avait été fixée à Fr. 250.00.

Madame Sabine Clémence : j'aimerais savoir si cette somme couvre uniquement les frais administratifs à charge de la Commune. La proposition que j'aurais à faire c'est que, comme c'est un jeune, on demande quelque chose qui soit juste pour couvrir les frais à charge de la Commune.

Monsieur Claude Gagnebin : effectivement, c'est difficile de déterminer le coût que cela représente. Vous êtes 16 Conseillers généraux présents ce soir, plus 7 Conseillers communaux. On peut prendre proportionnellement la dépense que cela représente. Ensuite, il y a la décision et le travail administratif qui sera fait pour enregistrer la naturalisation, le

montant de la facture qui sera faite, etc. C'est quelque chose qui avait été déterminé et décidé par le Conseil général lors de la naturalisation précédente d'une personne mineure. On avait fixé cette finance d'admission à Fr. 250.00 et c'est le montant qui avait été encaissé. Maintenant, si vous souhaitez changer, il n'y a pas de problème pour moi.

Au vote, la naturalisation de M. Veignat Enzo avec une finance d'admission à Fr. 250.00 est acceptée par 15 voix.

8. Nominations :

- a) Election d'un membre à la Commission de promotion économique
- b) Election d'un membre à la Commission d'estimation
- c) Election d'un membre à la Commission structures d'accueil
- d) Election d'un membre à la Commission d'école

a) Election d'un membre à la Commission de promotion économique

Madame Sabine Clémence : le PCSI propose la candidature de Monsieur Alexis Jobin.  
Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Alexis Jobin est élu avec 15 voix.

b) Election d'un membre à la Commission d'estimation

Madame Sabine Clémence : le PCSI propose la candidature de Monsieur Marcel Humair.  
Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Marcel Humair est élu avec 15 voix.

c) Election d'un membre à la Commission structures d'accueil

Madame Sabine Clémence : le PCSI propose la candidature de Madame Laure Godat.  
Aucune autre proposition n'est faite.  
Au vote, Madame Laure Godat est élue avec 16 voix.

d) Election d'un membre à la Commission d'école

Monsieur Vincent Berger : le PDC propose la candidature de Monsieur Christophe Cerf.  
Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Christophe Cerf est élu avec 15 voix.

Monsieur le Président, Paolo Cattoni : je vous remercie d'avoir porté présence et attention à cette séance.

La séance est levée à 21 h 45.

Au nom du Conseil général  
Les Bois

Le Président :      La Secrétaire :

Paolo Cattoni      Marlyse Jobin